

Soutien à la liberté d'expression

Le 29 septembre dernier, le journal local du Loir-et-Cher Le Petit Solognot s'est vu mis en examen pour diffamation à la suite d'un article relayant les risques inhérents au développement de l'enrillagement en Sologne. Elle succède à la mise en examen pour les mêmes motifs des « *Amis des chemins de Sologne* », association qui œuvre depuis des années pour sensibiliser et lutter contre ces enrillagements excessifs.

La plainte émane d'un collectif de grands propriétaires qui pratiquent cette technique de cloisonnement de leurs terres sur des kilomètres par de hautes grilles et dont les effets néfastes sur la faune et sur l'environnement sont connus et avérés. En effet, la rupture de la continuité écologique induite par ces clôtures engendre des effets désastreux sur le plan sanitaire à cause de la concentration d'animaux et de la consanguinité qui en résulte. C'est aussi un trouble manifeste au bien-être animal, sans parler de la dégradation évidente des paysages typiques de la Sologne. Rappelons que ces espaces sont classés Natura 2000.

Mais au-delà du fond, cette affaire révèle également une dérive inquiétante sous la forme d'une judiciarisation excessive de l'activité médiatique mais aussi de la vie publique.

En effet, c'est un communiqué de presse cosigné par le président de notre assemblée régionale, monsieur François Bonneau et le réalisateur Nicolas Vannier, puis relayé par le Petit Solognot qui est l'origine de cette plainte.

S'il convient de rappeler que la mise en examen est automatique en cas de plainte pour diffamation, ce comportement ouvre la voie à des poursuites judiciaires pour des actions qui relèvent tantôt de la liberté de la presse mais aussi tout simplement de la liberté d'expression. En l'occurrence celle d'un responsable politique, président de région, qui ne fait qu'exprimer son désaccord sur une pratique qui est d'ailleurs interdite selon les règles établies par le SRADDET adopté en 2019.

Par ces motifs :

Le Conseil régional Centre-Val de Loire réuni ce mercredi 10 novembre 2021 en session plénière, manifeste officiellement son attachement à la liberté de la presse, à la liberté d'expression et à tous ceux qui pourraient être menacés pour les mêmes motifs, dans ce dossier.